



Diffamation suite à main courante

Par Locust99

Bonjour

Je voudrais avoir quelques avis suite à mon histoire que je vais essayer d'exposer vite fait.

Mon ex décide d'arrêter notre relation. Comme raison elle me dit des conneries d'énergies, de karma et autres trucs ésotériques. Je fais quelques recherches et je pense qu'elle se fait manipulée par une sorte de pseudo thérapeute. Pour faire bref la pseudo thérapeute a plein de fausses diplômes et j'ai les preuves irréfutables. Je montre tout ça à mon ex et c'est la fin du monde. Je suis un harceleur, j'harcelé sa pseudo thérapeute et elle même. Je me fais traiter de tous les noms, manipulateur et pervers narcissique. Ça me rends fou parce que pendant toute notre relation y a pas eu le moindre acte de violence verbale ou physique.

J'accepte la rupture même si ça me fait mal mais entre temps j'arrive à me rendre compte que mon ex est bien tombé dans un sorte de dérivé sectaire qu'elle m'avait caché tout ce temps. J'échange avec elle par email parce que je suis bloqué de partout et en échange je reçois que des moqueries et elle nie tout ce faits. Les échanges deviennent de plus en plus rares et au bout d'un temps je reçois une convocation pour main courante contre moi.

Je vais à la police, je suis reçu par un flic et ma parole n'a pas d'importance. Il faut que j'arrête de constater mon ex (que j'avais fait avant la convocation), je donne une déclaration brève où je m'engage à ne jamais la contacter et je fini avec une prise d'empreintes et des photos comme le dernier criminel.

Est ce que j'ai le droit de contester tout ça ? Suis-je au tort à tel point de me faire prélever les empreintes ? C'est le truc le plus moche de ma vie, j'ai jamais eu tellement honte, franchement je suis dans un état que j'ai jamais pu imaginer. Merci de m'avoir lu et pour vos réponses

Par Isadore

Bonjour,

La prise des empreintes n'est pas une honte, j'ai fait ça pour demander mon passeport.

Sinon il ressort de votre récit que votre compagne adulte a décidé de mettre fin à sa relation avec vous, ce qui était son droit. Vous avez mal vécu la rupture, ce qui est aussi votre droit.

En revanche vous avez persisté à essayer d'entrer en contact malgré son désir de ne plus vous parler. Vous avez eu un comportement qui s'apparente à du harcèlement "j'échange avec elle par email parce que je suis bloqué de partout".

Je ne vois pas trop ce que vous voulez contester. Le fait d'avoir continué à contacter à plusieurs reprises votre ancienne compagne alors qu'elle avait clairement manifesté le désir de ne plus vous parler, et pour un sujet qui ne vous regardait pas et notamment remettre en cause ses convictions religieuses ?

Elle a le droit d'avoir des croyances, et si elle se fait rouler dans la farine par des escrocs, ça la regarde. Tant qu'ils ne se livrent pas à des pratiques interdites par la loi, l'adhésion à un groupe dit "sectaire" est parfaitement légale.

Laissez-la se débrouiller et tournez la page.

Par Locust99

Je comprends votre point de vue. Personnellement j'ai jamais fait du mal à personne et franchement c'est quand même un choque psychologique que je subis, je m'attendais pas du tout à ça. Surtout que pendant tout cet échange par mail elle me répondait à chaque fois. Donc on peut se faire virer du jour au lendemain et si on demande des explications on devient harceleur sans le droit de se défendre.

Par janus2

Bonjour,

Je suis étonné de la suite qui a été donnée à une simple main courante. N'y a-t-il pas plutôt eu une plainte ?

Par Locust99

Non, c'était pas du tout une plainte. Le policier qui m'avait convoqué la semaine dernière avait bien précisé que c'est une main courante. Et aujourd'hui sur son bureau il y avait la fameuse main courante.

Par Isadore

Je suis étonné de la suite qui a été donnée à une simple main courante. N'y a-t-il pas plutôt eu une plainte ? Possiblement la police a pu trouver l'affaire inquiétante au vu des dires de la plaignante ou des éléments fournis et a préféré entendre l'accusé.

Donc on peut se faire virer du jour au lendemain
Si on n'est ni marié ni pacsé, oui.

si on demande des explications on devient harceleur sans le droit de se défendre
Pas "si on demande des explications" tout court, et dans des proportions raisonnables. Manifestement vous avez obtenu vos explications (à base de karma et d'énergies).

Légalement il n'y a pas besoin de motif pour se séparer, hors mariage. La simple volonté d'une partie de mettre fin à la relation suffit.

Surtout que pendant tout cet échange par mail elle me répondait à chaque fois.
Ce n'est pas parce que la victime répond qu'il n'y a pas de harcèlement. Le harcèlement est ainsi défini par la loi : "propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale".
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042193490/2022-03-09]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042193490/2022-03-09[url]

Contacté à répétition son ancienne concubine pour remettre en cause ses croyances en dépit des mesures qu'elle a prises pour avoir la paix risque de répondre à cette définition.

Je ne sais pas à quelle fréquence vous avez envoyé les messages, ni quel était leur contenu exact, mais ils ont pu dégager une impression alarmante pour la police qui a préféré s'assurer que vous n'étiez pas dangereux. Les gens qui violentent leurs anciens conjoints ont souvent présenté un comportement "insistant" et un refus d'accepter la rupture avant de passer à l'acte.

Tournez la page, au besoin avec un soutien médical. Poursuivre dans cette voie ne vous fera que du mal. Elle n'a pas envie d'entendre vos mises en garde, elle est seule responsable de ses choix.

Par Locust99

Y avait pas de quoi s'inquiéter, comme j'ai déjà écrit y a eu aucune menace, aucune trace de violence. Y a eu une dizaine d'e-mails max, rien de plus. En plus je passe chaque jour devant chez elle, j'ai fait le maximum pour éviter de la rencontrer pour éviter tout à propos.
En tout cas je vais contacter un avocat, c'est ma réputation qui est en jeu et je suis curieux pourquoi la police a considéré l'affaire inquiétante. Je comprends bien qu'il y a plein de tordus et de violence envers les femmes mais faut pas tout mélanger. J'ai pas eu le droit de m'expliquer, j'ai dû signer une déclaration, empreintes, photos et ciao.

Par Locust99

@isadore j'ai oublié de préciser que l'échange par email c'est elle qui l'avait choisi. J'avais essayé de proposer un rdv pour mettre les choses au point mais c'est elle qui m'avait demandé de lui communiquer "par écrit"

Par Isadore

Y avait pas de quoi s'inquiéter, comme j'ai déjà écrit y a eu aucune menace, aucune trace de violence.

Oui, mais la police ne pouvait pas le deviner, ils n'ont pas de boule de cristal. Le point commun entre tous les auteurs de violences sur leurs anciens conjoints, c'est leur refus d'accepter la rupture qui se manifeste par des tentatives répétées d'entrer en contact avec la victime.

Vous auriez envoyé ces messages pour lui demander de récupérer ses affaires, lui parler de la vente d'un bien commun l'affaire aurait fini à la corbeille.

Là vous avez envoyé une dizaine de messages sans aucune nécessité à une femme qui ne voulait plus avoir affaire à vous. Elle en a eu assez ou même s'est inquiétée, elle est allée faire un signalement à la police. La police a jugé que l'affaire était assez sérieuse pour vous entendre et vous faire comprendre qu'il fallait mettre le holà.

Vous n'êtes manifestement pas poursuivi, il n'y a donc pas besoin de vous expliquer.

Vous ne risquez rien à part du temps et de l'argent à consulter un avocat.